



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Aix-en-Provence, le



RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

à

Objet : Mise en paiement de vos indemnités au titre de votre participation aux examens et concours  
– session 2018

Afin de pouvoir assurer la mise en paiement des indemnités qui vous sont dues, via l'application ministérielle métier-IMAGIN, je vous serai obligé de bien vouloir retourner à mes services, à l'adresse indiquée ci-contre, dans les meilleurs délais, l'ensemble des pièces justificatives<sup>1</sup> nécessaires qui sont listées ci-dessous.

**Rectorat**

Nom du service

Dossier suivi par

Téléphone

Mél.

@ac-aix-marseille.fr

Place Lucien Paye  
13621 Aix-en-Provence  
cedex 1

- Déclaration sur l'honneur,
- Fiche de renseignements, en y ajoutant votre adresse mail,
- Photocopie de votre carte nationale d'identité (recto verso)<sup>2</sup>,
- Photocopie de votre carte vitale<sup>2</sup>,
- Deux relevés d'identité bancaire originaux (à votre nom et prénom), au format BIC-IBAN
- Photocopie du livret de famille<sup>2</sup>, dans le cas où votre prénom et/ou le nom marital n'apparaît pas sur le RIB ou sur l'attestation de domicile.
- Tout document justifiant votre adresse (quittance EDF ou reçu de loyer ou facture d'eau ou avis d'imposition de moins de 6 mois)<sup>2</sup> à votre nom et prénom.
- Photocopie de votre dernier bulletin de salaire<sup>2</sup>
- Convocation.

**De plus<sup>3</sup> :**

**Pour les agents de l'Education Nationale :**

- Le NUMEN,

**Pour les agents retraités :**

- Avis de pension ou de retraite<sup>2</sup>

**et pour les retraités de la fonction publique uniquement**

- Accusé de réception de la caisse des pensions attestant qu'elle est informée de la reprise d'une activité de faible importance,

**Pour les agents non-salariés (artisans et profession libérales..) :**

- Attestation d'inscription au registre du commerce ou au répertoire des métiers.

Je vous en remercie par avance.

Pour le Recteur et par délégation

Le chef de la division des examens et concours

Joël Pacheco

<sup>1</sup> ou uniquement celles qui sont cochées dans le cas d'un complément à votre dossier.

<sup>2</sup> Toutes les photocopies doivent être très lisibles. Les documents reprographiés qui sont trop clairs ou trop foncés sont inexploitable et donc rejetés.

<sup>3</sup> Si vous appartenez à l'une des catégories mentionnées.